



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

*DELIBERATION N° 077/2026*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026*

L'an deux mille vingt-six et le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Nicolas ROBLES – Marc MODICA – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Cyril ROLDAN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Nicolas ROBLES
- Diana IBANEZ donne pouvoir à Benoit MARFIN
- Pierre-Yves MONTTOYA donne pouvoir à Jordi DELCLOS

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Madame Virginie MURILLO

**OBJET** : Modification du tableau des effectifs communaux - Création d'un poste de brigadier-chef principal.

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité de promouvoir un policier municipal exerçant dans la commune depuis 27 ans au grade de brigadier-chef principal.

En effet, cet agent exemplaire exerce son activité comme adjoint du responsable de la police municipale et la ville est très satisfaite de son travail et de son implication dans le service comme lors de l'arrestation le 16/04/26 d'un forcené, depuis lors incarcéré, qui menaçait nos deux policiers et sa compagne avec un couteau dans la résidence seniors Baptiste Pastor.

Ainsi, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux conformément aux lignes directrices de gestion de la commune en créant un poste de brigadier-chef principal à temps plein, au 5<sup>ème</sup> échelon (indice IBM 469 et IM 415).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps plein, au 5<sup>ème</sup> échelon (indice IBM 469 et INM 415), tel que porté au tableau des effectifs joint à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : **14 SEP. 2026**